



## Compte Rendu du conseil d'école du 7 novembre 2016

Ecole Elémentaire d'Hastignan

### Présents :

**Equipe Enseignante** : Mme Bayssette (CE2), Mme Boulhaïs (CM1), Mme Chaït (ULIS), Mme Chassain (CM1), Mme Hannoun (CE1), Madame Kreuer (CE1), Mme Leyniac (CE1 et CM2), Mme Martin (CE2), Mme Moreau (remplaçante rattachée à l'école), M. Pacreau (Directrice, CE1), Mme Pérille (CM1), Mme Quebre (CP), Mme Schipper (CP), Mme Sonfils (CM2), Mme Tonon (CP/CE1),

**Mairie** : Mme Riviere, conseillère municipale déléguée jeunesse et jumelage,

**Personnel Mairie** : M. Allain, directeur du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole), Mme Terou (Responsable de la restauration scolaire),

**Parents Elus FCPE** : Mmes Bartholome, Belibi, Bourbon, Brun, Lebrun, Meunier, Rodziewicz, Varlet, Mrs. Guidez et Josse,

**Parents Elus API Hastignan** : Mmes Defoort, Desperiez, Greslot, Ligault, Nicot et M. Hudrisier.

### Préambule

La séance démarre par un tour de table permettant à chaque personne siégeant au conseil de se présenter.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été soumis par anticipation aux membres du conseil d'école. Il a été peu modifié par rapport à l'an dernier. Les modifications principales sont : les aides pédagogiques complémentaires (APC) auront lieu le lundi et le mardi, l'accueil périscolaire (APS) est maintenant appelé CLAE (Centre de loisirs associé à l'Ecole).

Le règlement est adopté à l'unanimité.

### Année scolaire 2016 – 2017

**Rentrée des classes, septembre 2016** : Lors de la rentrée, l'application des consignes associées au plan Vigipirate a imposé le fait que les parents ne rentrent pas dans l'école. Une demande de dérogation a été faite auprès de l'inspection, à minima pour les parents d'enfants rentrant en CP. Cette autorisation n'a pas été obtenue et il n'y a pas eu d'autre solution possible. La rentrée ne s'est pas déroulée idéalement et tous les acteurs le regrettent. Si le plan Vigipirate devait encore être en vigueur à la rentrée prochaine, une autre solution serait trouvée pour éviter l'attroupement des familles devant le portillon.

### Effectifs 2016 / 2017

L'effectif de l'école est de 302 élèves. La direction de l'école a réalisé des prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine en fonction des effectifs de grande section. Ces prévisions conduisent à un nombre de 307 élèves à la rentrée 2017.

### Travaux (réalisés/à venir/demandés)

- **Des placards** ont été réalisés pour le rangement du matériel de ménage à l'étage. Ceci règle le problème de sécurité majeur qui avait été soulevé (le matériel gênait l'ouverture des portes battantes). Ces placards sont fonctionnels et bien intégrés à l'étage. Des porte-manteaux complémentaires ont été installés.
- **Des panneaux occultant** ont été installés sur la clôture entre le petit chemin emprunté par les collégiens et la cour cet été. C'est très bien et répond au besoin même si quelques lattes sont à changer.
- **Parking** : Les trous sur le parking ont été rebouchés cet été. Les services techniques de la Mairie travaillent sur un nouveau projet d'aménagement du parking et de l'entrée de l'école. Le conseil d'Ecole insiste sur la nécessité de travailler en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants sur ce projet et demande des réunions de travail dédiées à ce thème. L'API Hastignan insiste sur la nécessité d'intégrer dans ce projet d'aménagement la circulation en toute sécurité des piétons, des vélos et l'accessibilité de l'Ecole pour les personnes en situation de handicap. (Nota : actuellement la circulation des piétons sur le parking est très compliquée et des incidents sont survenus. Il est demandé à tous les automobilistes d'être très prudents et de ne pas stationner sur les places réservées aux personnes en situation de handicap).

**Horaires d'école : décalage maternelle / élémentaire** : La municipalité a ouvert une opportunité pour une modification des horaires (actuellement plages identiques) des écoles maternelle et/ou élémentaire afin de palier à des difficultés d'organisation pour les parents ayant des fratries scolarisées dans les 2 écoles, difficultés associées à l'éloignement géographique des écoles. Toute modification d'horaire ne peut intervenir qu'à la rentrée de septembre prochain, et doit s'envisager en se calant sur l'un des horaires existant afin de ne pas multiplier les horaires sur les 7 groupes scolaires de la ville.

- Les enseignants ne sont pas favorables à un décalage des horaires de l'école élémentaire car cela conduirait à des difficultés vis-à-vis de la circulation et du stationnement car les horaires seraient identiques au collège Hastignan.

Par ailleurs, Madame La Directrice indique que les fratries sont peu nombreuses, et que les retards constatés ne sont pas particulièrement le fait de fratries.

- En conséquence des horaires du collège, la FCPE indique que si une école doit décaler ses horaires, ce doit être l'école maternelle. Par ailleurs, elle indique que même si les difficultés concernent peu de famille, le fait que les horaires soient identiques génère du stress pour ces familles.
- L'API Hastignan est présente au conseil d'école de maternelle et d'élémentaire. Sur ce sujet, l'API Hastignan a indiqué ne pas être favorable à la modification des horaires des écoles pour les raisons détaillées ci-après :
  - o Aucune des configurations horaires proposées n'apporte de solution pour toutes les entrées et sorties des élèves, en particulier aucune des solutions ne règle la question du mercredi.
  - o Le décalage le plus pertinent est celui qui conduirait les cours en école élémentaire à commencer à 8h30, ce qui ferait coïncider les horaires d'ouverture de l'élémentaire et du collège, et accroîtrait encore la circulation et les problèmes associés au parking aux abords de l'école élémentaire.
  - o Un début des cours à 8h30, en maternelle rallongerait la journée en collectivité et conduirait quasiment tous les enfants à se lever plus tôt et à terminer les cours plus tard (horaire Cérillan). Cela reporterait aussi les difficultés sur les fratries scolarisées sur la maternelle Hastignan et sur Cérillan.
  - o Le nombre des parents de fratries total sur les deux écoles n'est pas négligeable. Néanmoins, pour la plupart des familles, des solutions sont trouvées en utilisant le périscolaire, en s'arrangeant avec d'autres parents, en s'organisant pour aller rapidement d'une école à l'autre, voire encore en utilisant le bus. Pour les parents pour qui la distance et le temps resteraient une difficulté, l'API Hastignan propose qu'ils puissent bénéficier, s'ils le souhaitent/demandent, d'un quart d'heure de gratuité afin de déposer leur(s) enfant(s) au CLAE entre 8h20 et 8h30 le matin en élémentaire (ceci uniquement pour les parents de fratries n'utilisant pas ou peu les services périscolaires).

L'API Hastignan insiste par ailleurs sur la nécessité du strict respect de l'heure d'ouverture des portails (8h35 ou 13h35) car des retards même de quelques minutes peuvent engendrer des difficultés ; et souhaite que le quart d'heure de gratuité instauré à la sortie des classes ou des TAP soit maintenu et préservé.

Rythmiques : les rythmiques ont été demandées et achetées par les parents, au départ pour que les enfants les portent en classe, pour en préserver la propreté. Néanmoins cela prend énormément de temps compte tenu du nombre d'entrées / sorties. Les enseignants ont décidé de ne plus les utiliser pour donner la priorité aux temps d'enseignement. Elles seront utilisées pour les activités sportives.

Bibliothèque : Un gros travail de tri, de classement et de numérisation a été réalisé par l'API Hastignan. La bibliothèque est désormais opérationnelle. Elle pourra fonctionner de manière plus simple et sera plus attractive. Les enfants disposeront de cartes d'emprunts. Un budget important a été apporté par l'API Hastignan pour financer l'achat de livres (Nota : 250 livres, voir [api-hastignan.fr](http://api-hastignan.fr)), en particulier les livres « premières lectures » étaient trop peu nombreux pour les CP / CE1. Mme Pacreau remercie toutes les personnes investies sur ce projet important qui demande beaucoup de travail. Nous remercions la municipalité pour la mise en place de l'ordinateur et pour l'abonnement au service informatique de Hiboutheque.

Gestion des conflits : La FCPE demande à avoir des précisions sur la gestion des conflits pendant le temps scolaire, les récréations, et souhaite connaître la manière dont sont menées les remontées d'information sur ce sujet. La directrice de l'école indique en introduction que la situation est très paisible sur notre école. Les conflits sont peu nombreux ; les enfants ont un rapport sain à l'adulte et alertent rapidement les adultes s'il y a des conflits. En cas de difficultés perçues par les familles, il est important que les parents contactent rapidement l'enseignant ou la directrice afin que celles-ci puissent être traitées au plus vite. Madame la Directrice insiste sur sa disponibilité (en particulier décharge le lundi et le mardi). L'équipe enseignante réalise un énorme travail au quotidien de prévention des incivilités, des actes de violences verbales ou physiques. Des difficultés ont été traitées et réglées, avec attention et sans minimiser ou négliger la parole des enfants. Ce point est au cœur du projet d'école et fait l'objet d'un travail concerté avec le CLAE (règles de vie établies dans chaque classe, règle de vie commune avec le CLAE pour les parties communes, etc...). Les enseignants traitent également dans les classes de la problématique du harcèlement et les enfants sont sensibilisés. Il est prévu, dans le cadre du projet d'école de travailler sur l'axe de l'autonomie, de l'initiative et de la responsabilisation des enfants, en prenant en compte en particulier le respect du travail, des lieux et des personnes. Il est également prévu de mettre en place des conseils d'enfants avec un ou deux délégués par classe. Le CLAE travaille aussi à la construction d'un projet d'éducation à la non-violence (mise en place prévue en janvier). Les conseils d'enfants pourront couvrir les temps scolaires et périscolaires. La FCPE insiste sur la nécessité de communiquer sur la gestion des conflits, le harcèlement auprès des familles.

Chauffage : Il y a eu des difficultés avant les vacances d'automne. Il faisait froid en particulier dans les classes du rez-de-chaussée. Mme Pacreau pourra contacter directement Mme Rivière si des difficultés persistent avec le chauffage.

Matériel pour la nouvelle classe : Une commande de matériel complémentaire sera faite. L'école est également en attente d'un bureau. La dotation mairie annuelle par classe est insuffisante pour une création de classe, et la question est posée de l'existence d'une dotation spéciale pour une création de classe.

Classe CE2 / CM1 : il existe une classe à double niveau CE2/CM1, comprenant uniquement 6 CM1. La FCPE indique que ceci peut rendre plus difficile l'intégration avec les autres CM1 et demande que ce ne soit pas les mêmes enfants qui soient dans un double niveau l'année suivante. Mme Chassain, enseignante de cette classe explique que les CM1 de cette classe travaillent évidemment sur le programme de CM1, avec des enfants autonomes, responsables et acquièrent les mêmes connaissances que les autres. La situation particulière qu'ils ont dans cette classe leur permet de découvrir d'autres choses, et c'est une grande chance pour eux. Par ailleurs, ils ne sont pas coupés des autres CM1, sont parfois en inclusion dans la classe de Mme Boulhaïs, en particulier pour la préparation de la classe découverte.

Projet d'Ecole : Le projet d'école pour la période 2016 – 2020 a été finalisé en ce début d'année scolaire, et est validé par l'inspection. Il comporte 3 axes, dont 2 en lien direct avec le collège :

- Axe 1 : améliorer le parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses. Cet axe comprend des développements relatifs à la maîtrise du langage écrit et oral (en particulier le français) ; au climat scolaire et à l'évaluation des compétences. Sur ce dernier point, il y aura dorénavant 2 bulletins uniquement, en janvier et en juin. Les parents ont néanmoins les cahiers et fichiers à chaque période de vacances pour suivre les progrès des enfants.
- Axe 2 : Réduire les écarts de performance entre les publics (les élèves) et les territoires (par exemple les différentes écoles élémentaires de Saint Médard) : il s'agit ici de travailler sur les programmes et les pratiques des enseignants (méthodes, outils...). L'objectif est de s'assurer qu'à la fin de chaque cycle les élèves arrivent avec des savoir-faire et des compétences identiques. Le cycle 3 étant maintenant le cycle CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, il y a une collaboration forte entre les enseignants de 6<sup>ème</sup> et les enseignants de CM1 et CM2 des écoles de la ville.
- L'axe 3 (évoqué plus haut) concerne le développement de l'autonomie, de l'initiative et de la responsabilisation des enfants.

Présentation du Plan de Prévention et de Mise en Sauvegarde (PPMS) : Du fait du plan Vigipirate, le ministère introduit dans le PPMS des directives spécifiques, introduisant un exercice intrusion – attentat dans le plan existant. Les modalités de mise en place de cet exercice ont été décidées dans le cadre d'un conseil des maîtres, en ayant comme grande préoccupation le choix des mots pour accompagner sereinement les élèves lors de cet exercice. Très concrètement, les enfants ont été prévenus le 7 octobre de l'existence de cet exercice, qui s'est déroulé le 10 octobre. Un confinement dans chaque classe a été réalisé (Alerte par corne de brume par la Directrice de l'Ecole, confinement dans les classes en silence, fermeture des portes et des rideaux par les enseignants, les enfants se sont assis sous les tables.). L'exercice a duré 5 minutes. Certains animateurs étaient présents. Après l'exercice un temps de discussion a été mené dans chaque classe. Tout a été fait pour rassurer les enfants et leur montrer que tout est mis en place pour assurer leur sécurité. Cet exercice permet également d'identifier d'éventuels manques matériels ou besoin de travaux pour assurer la sécurité. En particulier les besoins suivants ont été identifiés : système d'alarme accessible en plusieurs points, films opacifiants pour les fenêtres du rez-de-chaussée ainsi que des talkies-walkies et un interphone.

Formation aux premiers secours : La FCPE demande qu'un point soit fait sur les formations aux premiers secours. Concernant les enseignants, 3 personnes auront une formation cette année. Concernant les personnels municipaux, la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est renouvelée tous les deux ans.

### **Point fonctionnement CLAE**

Monsieur Allain présente les projets qui vont être mis en place et sont en phase de lancement :

- Projet d'éducation à la non-violence : ce projet est en préparation, il sera mis en place en 2017. La sensibilisation des familles pourra être ajoutée par la suite.
- Conseil des enfants : projet en construction.
- Valorisation des projets d'enfants. Le CLAE donne les moyens aux enfants de mener des projets. Cela demande beaucoup de régulation de la part des animateurs, mais c'est très porteur. L'API Hastignan indique le succès de ces projets auprès des enfants (par exemple le Club Baby Sitters).
- Un affichage spécifique sera réalisé au CLAE sur la vie des projets et une zone sera dédiée aux échanges entre ou avec les familles.

Le CLAE proposera à chaque fin de période un temps de rencontre avec les familles. L'API indique que cela est cohérent des demandes effectuées lors des réunions de concertations parents / municipalité qui se sont déroulées en fin d'année dernière. Des projets seront également proposés en association avec les événements de la ville (Big Bang, carnaval, la semaine bleue, le printemps urbain...).

LA FCPE indique une diminution de l'offre TAP et demande si ceci est volontaire. Nous indiquons que par ailleurs des ateliers ponctuels (sans engagement) sont proposés le soir, ce qui plaît beaucoup aux enfants. M. Allain précise que les enfants ont envie de s'approprier le temps libéré en fin de journée et qu'il fait le choix de ne pas proposer plus de 3 à 4 ateliers par soir. Il n'a pas de difficulté pour les inscriptions, le nombre d'inscription étant proche du nombre de places.

### Point Coopérative scolaire

Le fonctionnement de la coopérative est rappelé par Mme Sonfils. Les recettes de la coopérative (coopérative OCCE) sont constituées principalement des bénéfices de la vente des photos, de la cotisation volontaire des familles, de la vente des T-shirts avec dessins des enfants. Cet argent sert à aider à la réalisation des projets. Les dépenses sont principalement les abonnements à des revues dans les classes, les sorties de classe (avec ou sans nuitées), les classes vertes, le petit matériel (budget par classe). Cette année des classes découvertes seront proposées sur 3 classes de l'école. Différentes opérations seront menées pour aider au financement de ces projets (vente de gâteaux, tombola...). La gestion de ces opérations pour les classes découvertes représente un travail de comptabilité important (2 classes découvertes sont gérées financièrement par la coopérative (vente de gâteaux à la sortie de l'école et CLAE), la troisième par l'USEP (vente de gâteaux sur le marché)).

Cette année des jeux de cours ont été choisis et achetés par les enseignants pour les élèves lors de la récréation (une caisse de jeux par classe (les diabolos par exemple), les caisses circulent sur toutes les classes). Cet achat a été entièrement financé par l'API Hastignan.

### L'USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires)

Le fonctionnement de l'USEP est rappelé par Mme Boulhaïs. Cette association sportive propose, à partir du CE2 des sorties et rencontres sportives tout au long de l'année (acrobranche, cross de Gujan Mestras, sortie Rugby...). Les activités sont proposées par l'USEP au niveau du département, et chaque association locale choisit les activités auxquelles elle participera. L'association (adhésion 18€ dont 10 euros seront reversés à l'USEP départementale) compte 60 adhérents enfants et 5 adultes. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus. Parents, enfants et enseignants sont bénévoles. (Contact : [usep.hasti@free.fr](mailto:usep.hasti@free.fr)). (Nota : Les informations relatives à l'USEP, en particulier la liste des sorties, sont disponibles sur le site de l'API Hastignan). Cette année, la classe découverte organisée par Madame Boulhaïs partira à Bombannes, dans le cadre d'un séjour organisé par l'USEP. Tous les élèves concernés devront adhérer à l'USEP.

### Restauration scolaire

Les effectifs de la restauration scolaire sont en augmentation : 258 enfants mangent à la cantine, contre environ 240 en début d'année 2015 – 2016. Madame Terrou indique que la situation est très tendue, très difficile, à la limite du soutenable. Les enfants sont très bruyants, en particulier les CM2 posent des difficultés. La salle de restauration n'est pas insonorisée, et les locaux sont trop petits au vu du nombre d'élèves qui déjeunent à la cantine. Il arrive que certains n'aient pas fini de déjeuner à 13h45.

La FCPE indique l'existence de la norme AFNOR NF X 50-220 relative au service de la restauration scolaire et précisant en particulier une surface minimale à respecter par place assise. Elle demande à la municipalité si cette norme est respectée dans le cas du restaurant d'Hastignan. Elle signale également le cas d'enfants qui n'auraient pas déjeuné à la cantine, ce dont Mr Allain et Mme Terrou n'ont absolument pas connaissance, ce qui semble surprenant (les enfants auraient retourné la carte qui permet d'indiquer leur passage à la restauration, mais n'auraient pas déjeuné. Si cela arrive, contacter la restauration scolaire directement et rapidement).

L'API Hastignan indique avoir eu des retours nombreux de familles relatifs à des difficultés en restauration scolaire. Nous craignons que des enfants commencent à réellement appréhender le temps de la pause déjeuner et que ce moment soit générateur de stress pour certains. Certes la cantine est bruyante, mais les enfants se plaignent surtout de l'ensemble des contraintes qu'on leur impose : contrainte de lever le doigt et d'obtenir une autorisation pour passer au plat, pour passer au dessert, pour sortir, contrainte des 20 minutes minimum à table avec les fruits en plastique et le repère sur la pendule (les fruits sont pris mais la règle n'est plus vraiment appliquée), obligation de goûter à tout (voire de manger une « quantité suffisante » de ce qui est sur le plateau), et finalement stress associé au feu (sonomètre) qui non seulement passe du vert à l'orange puis au rouge mais en plus en vient à sonner, ce qui déclenche des punitions collectives sous la forme de minutes de silence pouvant allonger le temps de passage et donc engorger la cantine. Une grande partie de ces mesures nous semblent contre productives : certains enfants donnent ce qu'ils n'aiment pas aux camarades ou développent des stratégies élaborées pour pouvoir sortir de la cantine, d'autres s'amusent à faire du bruit pour déclencher le sonomètre, etc...

Il nous semble que dans ce contexte d'accroissement de la fréquentation de la cantine et dans cette situation difficile, le personnel de restauration ne peut pas tout gérer, en particulier n'est plus en mesure d'avoir une relation individuelle bienveillante avec les enfants. Nous proposons à ce que toutes les contraintes soient levées pour que le personnel se concentre **sur la mission principale qui est de servir le déjeuner dans un climat serein et bienveillant** sans chercher à contrôler ce qu'ils mangent ou le temps passé à table. **Nous souhaitons également que du personnel supplémentaire, par exemple des animateurs, puisse venir en renfort de l'équipe de restauration pour apporter un support dans le relationnel avec les enfants, et travailler sur la problématique de l'ambiance.** Ce point sur la restauration scolaire est particulièrement critique et la municipalité ne peut pas rester sans action à court terme.

**Les prochains conseils d'Ecoles sont fixés au 13 mars et 12 juin 2017 à 18h.**